

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2375

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Cycle de l'eau et assainissement - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Convention avec l'OTHU - Année 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2375**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Cycle de l'eau et assainissement - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Convention avec l'OTHU - Année 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La présente délibération vise à appliquer, pour 2023, la convention-cadre tripartite entre la Métropole de Lyon, le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) et l'OTHU pour la période 2023-2026.

I - Contexte

La Métropole est membre fondateur de l'OTHU qui réalise des suivis météorologiques de sites opérationnels sur son territoire. Les données, ainsi accumulées, sont une source précieuse pour le monde de la recherche et la Métropole elle-même. Elles permettent le montage de projets de recherche sur la base de longues chroniques de données, souvent manquantes dans ce domaine.

Le partenariat de la Métropole avec l'OTHU et le GRAIE contribue au rayonnement d'un pôle d'excellence lyonnais dans le domaine de la gestion de l'eau sur les plans scientifiques, techniques et économiques, faisant, notamment, de la Métropole, un des territoires leader en matière de gestion intégrée des eaux pluviales.

II - Objectifs

Le soutien à l'OTHU en 2023 permet à la Métropole :

- de continuer à alimenter sa stratégie ville perméable grâce aux avancées scientifiques issues des programmes de l'OTHU et de l'utilisation des données bancarisées,
- d'acquérir toujours plus d'expertise en matière de gestion des eaux urbaines, de liens entre eau et santé, d'impact du dérèglement climatique pour faire évoluer ses pratiques dans la fabrique de la ville,
- de soutenir la recherche dans le domaine de la gestion de l'eau en ville.

Les actions de recherche liées à l'OTHU sont basées sur les données de l'observatoire et répondent aux objectifs fixés dans le programme de recherche finalisé, sur les thématiques suivantes :

- la mobilisation des connaissances sur la gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation, gestion à la source, infiltration, stockage et utilisation des eaux de pluie, solutions fondées sur la nature, évolution vers des ouvrages décentralisés, etc.) au service de la massification de cette stratégie, y compris de son adaptation à des contextes particuliers (sites pollués, pentes, etc.),

- les problèmes de changements globaux et de robustesse des systèmes de gestion des eaux face à l'évolution du climat (précipitations, périodes sèches),
- les risques sanitaires et, plus globalement, le bien-être et la qualité de vie des habitants (contexte de l'approche *One health*),
- l'évaluation globale, à l'échelle de la Métropole, de l'efficacité et de la performance de la gestion des eaux pluviales et de son évolution,
- la gestion et le potentiel de recyclage des sous-produits issus des curages des ouvrages pluviaux, notamment les bassins de retenue et d'infiltration,
- le développement de l'utilisation des eaux de pluie dans une logique couplant protection des ressources et sobriété,
- les pratiques en matière de suivi des contaminants (micropolluants, microplastiques, micro-organismes) et la construction d'indicateurs de qualité et d'état du milieu,
- les pratiques de gestion de l'eau en faveur de la biodiversité,
- les approches économiques et sociologiques de la gestion des eaux, notamment la participation citoyenne et les approches énergétiques et économiques,
- la gestion patrimoniale des infrastructures contribuant à la gestion des eaux pluviales.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022

Dans le cadre de la convention-cadre 2019-2022 approuvée par délibération de la Commission permanente n° CP-2018-2727 du 12 novembre 2018, et de la convention attributive de subvention approuvée par délibération du Conseil n° 2022-1277 du 26 septembre 2022, la Métropole a participé au financement de l'OTHU à hauteur de 150 600 € dont 35 600 € pour les frais de bancarisation.

1° - Suivi des sites et amélioration de la connaissance

Les subventions versées sur l'année ont contribué à la maintenance des équipements, aux frais d'exploitation et à la réalisation d'analyses sur les différents sites historiques.

Ces suivis permettent une meilleure compréhension des phénomènes hydrauliques et environnementaux liés :

- aux rejets des déversoirs d'orage (dispositif de surveillance et de mesure des flux),
- à l'infiltration des eaux urbaines en nappe et à la gestion des sédiments associés au devenir des micropolluants (site Django Reinhart, écocampus de la Doua),
- à la capitalisation des connaissances nécessaires à la bonne gestion des ouvrages d'assainissement et à la garantie de la salubrité dans un contexte de changement global (site Django Reinhart).

2° - Prestations intellectuelles liées à la capitalisation des données

En parallèle de ce travail de métrologie, le travail mené en 2022 a permis de finaliser les actions engagées en 2021 sur la capitalisation des données et la bancarisation des données et métadonnées (développement d'une vraie base de données pour les données en continu et bancarisation des données des campagnes de mesures sur Zenodo).

IV - Programme d'actions pour 2023

Le travail de métrologie sera réalisé conformément aux éléments de la nouvelle convention-cadre 2023-2026 :

- avec les suivis pérennes et classiques mis en œuvre depuis 1999 ;
- avec quelques renforcements en 2023, autour :

. de l'impact des microplastiques au sein des sédiments, des solutions de gestion à la source des eaux pluviales (initiés en 2022),

. du changement de paradigme pour une vision plus spatialisée de la mesure, cohérent avec la démarche ville perméable, et une métrologie *low-cost* et *low-énergie* dans les suivis des rejets urbains de temps de pluie,

. d'un approfondissement des connaissances relatives aux conséquences sur la nappe phréatique de l'infiltration des eaux pluviales dans des sites et sols pollués, en cohérence avec la ville perméable mais aussi la protection des ressources en eau.

Le travail sur la bancarisation de données et des métadonnées va s'accroître en 2023 avec, notamment, un travail sur la mise en place d'indicateurs co-construits avec la Métropole pour mieux rendre compte du fonctionnement des ouvrages suivis.

V - Plan de financement prévisionnel

Conformément aux discussions lors de l'établissement de la convention-cadre 2023-2026, la Métropole propose, en 2023, de faire évoluer la répartition de son niveau de soutien à l'OTHU, tout en maintenant le montant global affecté :

- en mettant, gratuitement, à disposition certains de ses ouvrages d'eau et d'assainissement ;

- en attribuant une subvention de fonctionnement correspondant à une partie :

. des frais d'entretien d'appareils, d'exploitation, d'analyse des effluents : estimés à 115 000 € et répartis comme suit entre les laboratoires :

Détail de la répartition des financements par équipe membre	Totaux 2023 (en € HT)
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) Riverly	14 036
Université Claude Bernard (UCBL) E3S - Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes naturels en anthropisés (LEHNA) (EZUS)	30 350
Vetagrosup/Lyon 1 - bactéries pathogènes opportunistes et environnement (BPOE) laboratoire d'écologie microbienne (LEM)	20 605
Institut national des sciences appliquées (INSA) Lyon déchets eaux environnement pollutions (DEEP) (INSAVALOR)	40 510
École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) impacts des polluants sur les écosystèmes (IPE) - LEHNA (INSAVALOR)	9 500
Total (arrondi à l'euro près)	115 000

. du temps passé à la capitalisation des données, à l'interprétation des résultats et à leur valorisation, estimés à 25 600 € de prestations intellectuelles (prestation portée par l'INSA). Il est à noter que, dans le cadre de l'attribution de subvention 2023 au GRAIE, un montant de 10 000 € correspond à l'animation de l'OTHU.

Cette subvention de 140 600 € représente :

- 31,9 % des crédits de fonctionnement de l'observatoire, hors mise à disposition de personnel,
- ou 27 % du budget global de l'observatoire en comprenant la mise à disposition du personnel.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 600 € au profit de l'OTHU, pour la réalisation du programme d'actions 2023. Le versement de cette subvention est encadré par une convention à conclure avec la structure bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 600 € HT au profit de l'OTHU, dans le cadre du programme d'actions défini pour l'année 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'OTHU définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante, d'un montant de 140 600 € HT, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2023, répartis comme suit :

- 115 000 € - chapitre 011- opération n° 2P19O2180,
- 25 600 € - chapitre 67 - opération n° 2P19O2183.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-303784-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
